



AUTORISATION DE VOIRIE

- pour ouverture de tranchées sur la voie publique
- pour entrepôt d'une benne à matériaux sur trottoir
- pour stationnement exceptionnel de camion

RM/AB/LD/ABI

Vu la pétition de : **M BIDEAU Victor**

43 Cours du Ferrage

13320 Bouc Bel Air

06 30 00 35 50

Ninavictor.tb@gmail.com

En date du **05/12/2022**, tendant à autoriser le stationnement exceptionnel et temporaire d'un véhicule de déménagement pour le compte de M. BIDEAU Victor demeurant 43 Cours du Ferrage - 13320 Bouc-Bel-Air.

DETAIL DES TRAVAUX

- STATIONNEMENT D'UN VEHICULE POUR DEMENAGEMENT DE 8H00 à 17h00

LIEUX

- 43 COURS DU FERRAGE, 13320 BOUC BEL AIR

Date de l'intervention : Le vendredi 16 décembre 2022

Durée probable : 2 jours

Mairie de Bouc Bel Air - Place de l'Hôtel de Ville - 13320 Bouc Bel Air

Tel : 04.42.94.93.93 – Fax : 04.42.22.54.34

www.boucbelair.fr

Cette autorisation n'est accordée qu'à titre de simple tolérance et sous réserve du droit des tiers, le pétitionnaire déclarant se conformer à tous les règlements de voirie en vigueur, ainsi qu'à la pose des panneaux nécessaires à la sécurité routière et des piétons.

Le chauffeur du véhicule devra se trouver à proximité immédiate de son véhicule pour tout déplacement d'urgence.

La responsabilité du pétitionnaire sera substituée à celle de l'administration si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente autorisation.

Dans le cas où les revêtements du trottoir et de la chaussée subiraient des dégâts, la remise en état de ces ouvrages sera exécutée par le pétitionnaire, à ses frais et suivant les indications du Service Technique de la Commune.

Cette autorisation devra être présentée à toutes réquisitions des agents des Services Publics.

Fait à Bouc Bel Air, le 5 décembre 2022



Richard MALLIÉ,
Maire

